

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – DROUIN – ANDRÉ – LEDOUX – PARIS – MANNAPIN – FERREIRA – CARRASCO – PAPILLON – MARCHAND – WARUSFEL

Absent (s) (es) : Mme GRUYÈRE

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mmes BROUILLARD, DEJEAN-TRONQUET – Mrs DE KERPEL, LAHITTE, NEUSCHWANDER, DELPRAT

Pouvoirs : Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ
M. DE KERPEL à Mme LEDOUX
M. LAHITTE à M. DROUIN
M. NEUSCHWANDER à M. PARIS
Mme DEJEAN-TRONQUET à M. LAFOREST
M. DELPRAT à M. CARRASCO

M. PARIS Joël a été nommé *secrétaire de séance*.

Délibération N° 16 / 2023 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE MAINTENIR** les taux fiscaux, pour l'année 2023, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 17 / 2023 : BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 16 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL, M. DROUIN, Mme ANDRÉ, M. DE KERPEL, Mme LEDOUX, M. PARIS, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme MANNAPIN, Mme BROUILLARD, M. NEUSCHWANDER, M. LAHITTE, Mme FERREIRA, Mme PAPILLON, Mme MARCHAND, M. WARUSFEL), Abstention : 0, Contre : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT)), décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 présenté ;
- ✓ **D'ADOPTER** le régime des provisions budgétaires au lieu du régime des provisions semi-budgétaires ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 18 / 2023 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 15, Abstention : 3 (M. LAFOREST, Mme LEDOUX, M. DROUIN), Contre : 0) décide :

- ✓ **D'ARRÊTER** la liste des subventions 2023 conformément à l'état joint en annexe ;
- ✓ **DE MENTIONNER** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2023 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le jeudi 6 avril 2023

Le Maire,
Guy LAFOREST

